

Mercredi 9 juin 2004



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 52
ET AVIS

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

Motion d'adhésion

ÉTAPE DU RAPPORT — DÉBAT — AMENDEMENT

M. le *ministre* RONDEAU

(N° 21) — *Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Non-Smokers Health Protection Act (Various Acts Amended)*

(Amendement — M. DERKACH)

(M. le *ministre* SALE) (reporté)

PROPOSITION PRÉSENTÉE AU COURS D'UN JOUR RÉSERVÉ À L'OPPOSITION

M^{me} DRIEDGER

Attendu :

que le gouvernement Doer s'est fait élire en promettant qu'il mettrait fin à la médecine de couloir en six mois grâce à l'injection de 15 millions de dollars et qu'il sauverait les soins de santé;

que depuis que le gouvernement Doer a pris le pouvoir, même s'il a augmenté le budget du ministère de la Santé de plus d'un milliard de dollars, la majorité des offices régionaux de la santé enregistrent des déficits et l'ORSW envisage de fermer 100 lits ou de réduire considérablement le nombre d'opérations afin d'éviter un déficit du programme opératoire;

que les frais d'administration des offices régionaux de la santé ont triplé dans certains cas depuis 1999;

que malgré les promesses du gouvernement Doer de réduire radicalement les listes d'attentes, y compris la réduction du temps d'attente pour une IRM à huit semaines, pour une échographie à une ou deux semaines et pour un tomodensitogramme à deux semaines, le temps d'attente pour ces tests de même que pour les tests MIBI à l'effort est plus élevé aujourd'hui et a plus que doublé dans certain cas;

qu'un certain nombre de politiques annoncées par le gouvernement Doer ont engendré des conséquences négatives sur notre système de soins de santé;

que dans le cadre de ces politiques, on a entre autres cessé d'offrir des médicaments pour la démence aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer dans les foyers de soins personnels de Winnipeg, exigé que les communautés rurales paient des frais liés au recrutement de médecins et augmenté de plus de 15 pour cent la franchise du régime d'assurance-médicaments;

que malgré plusieurs décès et fausses couches survenus dans les salles d'urgences de Winnipeg alors que les patients attendaient des soins, le gouvernement Doer refuse encore de mettre en œuvre une évaluation externe du programme de salles d'urgences de Winnipeg;

que le ministre de la Santé a publiquement reconnu ne pas avoir de ligne directrice concernant les soins de santé et qu'il refuse de mettre en œuvre toute réforme d'envergure;

que les principales recommandations de l'étude externe en soins cardiaques menée par le D^r Koshal n'ont pas été mises en application neuf mois plus tard, y compris le recrutement immédiat de trois directeurs de programme;

que le gouvernement Doer a récemment admis avoir failli à son engagement de créer un programme de dépistage du cancer de la prostate;

que le gouvernement Doer a également manqué à son engagement de recruter des infirmières pour nos écoles publiques;

que le gouvernement Doer a permis aux Centre des sciences de la santé de ne pas signaler les cas cliniques critiques, ce qui a eu pour effet de ralentir l'analyse des décès et des blessures évitables;

que le ministre de la Santé parle d'obligation redditionnelle alors qu'il refuse notamment de répondre avec précision aux questions et qu'il fournit aux Manitobains des renseignements trompeux,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba condamne le ministre de la Santé pour son incapacité à tenir ses promesses électorales en matières de soins de santé, notamment celle de mettre un terme à la médecine de couloir en six mois à l'aide de 15 millions de dollars;

que l'Assemblée législative du Manitoba demande au ministre de la Santé d'affecter des professionnels des soins de santé de première ligne à l'élaboration d'une réforme d'envergure du système de soins de santé manitobain afin d'en assurer la viabilité et l'universalité.

AFFAIRES COURANTES

PÉTITIONS

M. EICHLER
M^{me} DRIEDGER
M. LAMOUREUX
M. MURRAY
M^{me} STEFANSON
M. FAURSCHOU
M^{me} TAILLIEU

RAPPORTS DE COMITÉS

Affaires législatives
Développement social et économique

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. LOEWEN

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Liquor Control Amendment Act*

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR (suite)

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉS

Le Comité permanent du développement social et économique se réunira le mercredi 9 juin 2004, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.